



CONTRAT DE LOCATION

TROTTINETTES ELECTRIQUES TOUT TERRAIN

Règles générales

- Les conducteurs des trottinettes doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool et/ou de stupéfiant.
- La conduite d'une trottinette est interdite à toute personne de moins de 14 ans.
- Il est interdit de transporter plusieurs personnes simultanément sur l'engin.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son.
- Il est interdit de téléphoner, même avec le téléphone tenu en main.
- Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sur le trottoir, la trottinette doit être tenue en main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. S'il n'y en a pas, il convient de circuler sur les routes limitées à maximum 50km/h ou sur les aires piétonnes à condition de rouler à une allure modérée (6km/h).
- Hors agglomération, la circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

ÉQUIPEMENT(S)

- **OBLIGATOIRE** : Port du casque.
- **FORTEMENT RECOMMANDÉ** : Vêtement ou équipement rétroréfléchissant et équipements de sécurité.

J'atteste Mme / M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse email :

Pièce d'identité :

- Déclare prendre ce jour en location (indiquez le nombre) trottinette(s) électrique(s).
- Remet avant le départ à la Base Nautique Flandre Lys une pièce d'identité en cours de validité.
- S'engage à rendre le matériel dans son état d'origine (excepté l'usure normale) à la date et à l'heure indiquée avant le départ.
- Remet avant le départ à la Base Nautique Flandre Lys une caution d'un montant de 300€ par trottinette, laquelle sera restituée en fin de location si aucun manquement au présent règlement n'a été relevé.
La caution pourra être retenue par le gestionnaire en cas de dégradation et/ou de casse. Le locataire s'engage à rembourser la casse et/ou dégradation suivant la facture qui lui sera fournie en vue de la réparation du litige.
- S'engage en cas de détérioration du matériel dont il est responsable.
- Est informé qu'au-delà de la RC exploitation de la Base Nautique, il n'y a AUCUNE ASSURANCE, dans le cadre de contrat de location, qui couvre l'assistance et les dommages causés aux personnes, ni autres assurances qui couvrent le vol et les dégâts causés au matériel loué. A ce titre, il engage pleinement sa responsabilité.
- Reconnaît avoir lu et accepter les règles d'utilisation de location.

A Haverskerque, le

Signature :



Conditions Générales de location

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location pour une balade d'une trottinette électrique tout terrain avec ses équipements de protection individuelle et ses accessoires fournis par la Base Nautique Flandre Lys ci-dessous dénommée « le loueur » et une personne physique ou morale, ci-dessous dénommée « le locataire ».

Article 2 : Equipements & accessoires mis à disposition

Toutes les trottinettes électriques fournies sont équipées avec les accessoires suivants :

- Système d'assistance électrique (batterie) intégré
- Casques
- Protections genoux
- Protections coudes
- Gants
- Support téléphone

La liste des pièces détachées et leur tarif correspondant est annexée à ce document.

Article 3 : Prise d'effet, mise à disposition et récupération

La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont fournis. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances.

Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location.

Le locataire reconnaît qu'il a reçu les accessoires et ledit véhicule en bon état de marche. Les pneumatiques, freins et suspensions sont en bon état. Le locataire est responsable des dégradations autres que l'usure normale subies par le véhicule du fait de l'utilisation d'itinéraires impropres à la circulation, de chocs provoqués par le locataire ou pour tout autres causes étrangères au fait du loueur.

Article 4 : Paiement et modes de règlement de la prestation

La totalité de la prestation est réglée par le locataire avant départ de la balade. Les modes de règlements acceptés sont : chèques, espèces et cartes de crédit.

A la réalisation du contrat, il est demandé au locataire de présenter une pièce d'identité en cours de validité. De plus, il est également demandé au locataire de fournir une caution d'un montant de 300 € par trottinette. La caution peut être effectuée par chèque, en espèces ou empreinte bancaire. La caution sera conservée par le loueur et restituée au locataire lors de la remise du véhicule à la fin de la durée de location si aucune dégradation n'est constatée.

La caution pourra être retenue par le gestionnaire en cas de dégradation et/ou de casse. Le locataire s'engage à rembourser la casse et/ou dégradation suivant la facture qui lui sera fournie en vue de la réparation du litige.

Article 5 : Utilisation

Le locataire certifie être en état de santé compatible avec la pratique de la trottinette électrique et certifie être apte à conduire le véhicule loué sans contre-indication médicale. L'activité est interdite aux femmes enceintes.

Il est strictement interdit au locataire d'intervenir sur le matériel en cas de panne sans l'accord du loueur.

Le locataire s'engage à utiliser la trottinette louée avec prudence et sans danger pour lui-même et les tiers. Il s'engage à respecter le code de la route et la signalisation en place.

En cas de vol des matériels, le locataire devra avertir sans délai le loueur, déposer plainte auprès des autorités habilités et fournir une photocopie du dépôt de plainte.

La location de trottinette est autorisée à partir de 14 ans minimum. Tout mineur doit obligatoirement être accompagné par un représentant légal majeur.

Article 6 : Responsabilité casse, vol, dommage à des tiers, assurance

Le locataire ne bénéficie d'aucune couverture pour les dommages subis par la trottinette et les matériels fournis et engage personnellement sa responsabilité des dits dommages, casse, vol, dommage à des tiers et sur lui-même. Toutefois le locataire ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables de vices cachés du matériel loué ou de son usure non apparente impropre à l'usage qui lui ait destiné.

En cas de détérioration ou de casse du matériel, le locataire s'engage à restituer le matériel endommagé ; celui-ci devra être reconnaissable et complet. Il sera demandé au locataire un dédommagement selon le tarif en vigueur des pièces détachées figurant en annexe 1 des présentes.

En cas de perte ou de vol, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur neuve.

Le loueur déclare posséder une assurance responsabilité civile professionnelle pour une obligation de moyen dans les conditions normales d'utilisation du véhicule. Tout dommages causés par le locataire résultant du non-respect des consignes d'utilisation et de sécurité stipulées dans le présent règlement et annoncées lors du briefing avant le départ par le loueur, entraînera l'annulation des garanties du loueur.

En cas de vol par le locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou des termes du présent contrat, le loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

Le locataire est personnellement responsable de toute infraction du code de la route et est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause.

Le loueur ne pourra être tenu responsable de la perte, du vol ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos, téléphones...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité. Le locataire est responsable de ses effets personnels.

Article 7 : Eviction du loueur

Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le locataire. Le locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la trottinette et des accessoires loués aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque.

Pour toutes violations de ces engagements, la Base Nautique Flandre Lys est autorisée à mettre en demeure le locataire et à exiger la restitution du véhicule sans délai.

Le loueur se réserve le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participants dont le comportement mettrait en danger la sécurité des autres clients ou leur bien-être, sans remboursement et sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant incriminé. C'est notamment le cas lorsque le locataire ne respecte pas les consignes d'utilisation, les règles de sécurité ou s'il est constaté que le locataire est sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants pouvant nuire à la conduite du véhicule loué.

Article 8 : Consignes de sécurité et d'utilisation

Afin de garantir à tous une sécurité lors de l'utilisation du véhicule, il est obligatoire de :

- Porter en permanence le casque. Il est recommandé de porter l'équipement de protection fourni par la Base Nautique durant toute la balade,
- Porter des chaussures fermées (type baskets),
- Respecter du code de la route,
- Respecter une distance de sécurité de 5 à 10 m entre chaque trottinette afin d'éviter le suraccident et anticiper le relief,
- Éviter l'effet accordéon,
- Ne pas dépasser l'accompagnateur pour les balades encadrées sauf à sa demande,
- Respecter une vitesse de 6 km/h en présence de piétons,

- Garder en permanence le contrôle de sa vitesse et de sa trajectoire,
- Suivre uniquement le tracé et le chemin emprunté par l'accompagnateur pour préserver la nature,
- Garder impérativement les deux mains sur le guidon,
- Préserver le moteur et l'autonomie en poussant avec le pied dans les fortes montées (inférieur à 15 km/h).

Il est interdit de s'asseoir ou de s'accroupir sur la trottinette.

Il est interdit de sauter, déraper volontairement avec la trottinette.

Il est interdit de monter à plus d'une personne sur la trottinette.

Signature :

Annexe 1 aux conditions générales de location des trottinettes électriques tout terrain :

Liste des pièces détachées Trottinette Modèle « ZOSH MOUNTAIN »

COMPOSANTS PARTIE CYCLE	
Nom de la pièce	Prix TTC
Kit disque MAGURA 180 + plaquette 4 pistons	55,20 €
Kit disque MAGURA 180 + plaquette 2 pistons	58,80 €
Paire de plaquette MAGURA sport 2 pistons	27,60 €
Paire de plaquette MAGURA sport 4 pistons	30,00 €
Chambre à air 1,4 mm ZOSH	24,00 €
Pneu ZOSH noir avec bande Kevlar intégrée (Pneu seul)	63,90 €
Pneu ZOSH bleu avec bande Kevlar intégrée (Pneu seul)	63,90 €
Guidon	30,00 €
Paire de poignées	12,00 €
Paire de poignées V2	24,00 €
Potence de guidon	38,40 €
Extension de tube de fourche	30,00 €
Jeu de direction	30,00 €
Fourche suspendue	418,00 €
Amortisseur ZOSH MOUNTAIN	228,00 €
Roue non motorisée complète	192,00 €
Levier de frein MAGURA MT Trail	39,00 €
Frein à disque avant MAGURA MT Trail 4 pistons	114,00 €
Frein à disque arrière MAGURA MT Trail 2 pistons	72,00 €
Paire de plaquette de frein avant 4 pistons adaptable MAGURA	26,40 €
Paire de plaquette de frein arrière 2 pistons adaptable MAGURA	24,00 €
Frein à disque avant SHIMANO 4 pistons	96,00 €
Frein à disque arrière SHIMANO 4 pistons	96,00 €
Paire de plaquette de frein SHIMANO 4 pistons	30,00 €
Kit de purge professionnel MAGURA	71,88 €
Kit de purge professionnel SHIMANO	60,00 €
Disque de frein 180 mm	30,00 €
Adaptateur de frein avant	7,20 €
Adaptateur de frein arrière	7,20 €
Sonnette V2	30,00 €

COMPOSANTS ELECTRIQUES	
Nom de la pièce	Prix TTC
Display	57,60 €
Accélérateur V2	30,00 €
Roue motorisée complète	660,00 €
Pieuvre Bi moteur	24,00 €
Câble d'alimentation bimoteur	42,00 €
Chargeur rapide 13 Ah	300,00 €
Batterie complète 35 A ZOSH	1 980,00 €
Patte de fixation display standard	2,40 €

COMPOSANTS CARROSSERIE ET DIVERS	
Nom de la pièce	Prix TTC
Kit Covering	90,00 €
Serrure ZOSH (Min 3 Max 11 mm)	18,00 €
Béquille ZOSH Mountain Mk3 et Mk4 Entraxe 65 mm	36,00 €
Coquille Mountain Mk4	36,00 €
Garde boue arrière Mountain Mk4	84,00 €
Garde boue avant	48,00 €
Support garde boue arrière Mk4	57,60 €
Triangle garde boue avant	7,20 €
Carter plastique supérieur	36,00 €
Carter plastique inférieur	72,00 €
Carter avant	54,00 €
Torque arm avant gauche	6,00 €
Torque arm avant droite	6,00 €
Torque arm arrière gauche Mountain Mk4	6,00 €
Torque arm arrière droite Mountain Mk4	6,00 €
Plancher avec anti dérapant Mk4	114,00 €

QUINCAILLERIE ZOSH MOUNTAIN	
Nom de la pièce	Prix TTC
Visserie de roue motorisée	7,20 €
Bouchon avant	0,72 €
Bouchon arrière	0,72 €
Passe câble à membrane 22 mm	1,08 €
Passe câble à membrane 28 mm	1,08 €
Clip 5mm noir n°2	0,36 €
Clip 6,5mm noir n°3	0,36 €
Clip 9,5 mm noir n°5	0,42 €
Clip 12,5 mm noir n°7	0,48 €
Clip 14mm noir n°8	0,48 €
Clip câble adhésif	0,96 €
Bande adhésive en mousse 50 mm x 135 mm	0,96 €
Rondelle autobloquante 6mm	0,60 €
Ecrou clips M6	0,96 €
Tampon caoutchouc	0,96 €
Ressort de béquille	4,80 €
Ressort de batterie	9,60 €
Ressort de verrouillage batterie	6,00 €
Rondelle plastique M8	0,36 €
Collier de serrage 2,5 x 200	0,24 €
Collier de serrage 4,8 x 200	0,24 €
Anneau élastique pour axe 4 mm	0,72 €
Ecrou noyé M3 x 7,9 INOX	0,60 €
Ecrou noyé M5 x 12,3 INOX	0,72 €
Ecrou noyé M6 x 17 INOX	0,96 €
Ecrou noyé M8 x 17 INOX	1,20 €
Vis 3 x 10 INOX pour connecteur de charge	0,24 €
Vis 3,5 x 12 Torx pour couvercles batterie	0,24 €
Vis M3 x 12 BHC embase INOX	0,24 €
Vis M5 x 10 Bombée TORX à embase INOX	0,36 €
Vis CHC M5 x 10 INOX	0,36 €
Vis CHC M5 x 16 INOX	0,36 €
Vis CHC M5 x 25 INOX	0,36 €
Vis CHC M6 x 20 INOX	0,36 €
Vis CHC M8 x35 INOX	0,60 €
Vis CHC M10 x 65 INOX	1,20 €
Vis H M5 x10 INOX	0,36 €
Vis H M6 x 12 INOX	0,36 €
Vis H M6 x 30 INOX	0,36 €
Vis H M6 x 35 INOX	0,36 €
Vis H M6 x 60 INOX	0,36 €

Vis M6 x 12 BHC embase INOX	0,36 €
Vis M6 x 16 BHC embase INOX	0,36 €
Vis M8 x 16 BHC embase INOX	0,60 €
Vis M4 x 20 Tête cylindrique bombée 6 pans INOX	0,36 €
Vis M5 x 8 Tête cylindrique bombée 6 pans INOX	0,36 €
Vis M8 x20 Tête cylindrique bombée 6 pans INOX	0,72 €
Vis M8 x 25 Tête cylindrique bombée 6 pans INOX	0,72 €
Vis M8 x 45 Tête cylindrique bombée 6 pans INOX	0,96 €
Ecrou HFR M3 INOX	0,18 €
Ecrou H M4 INOX	0,12 €
Ecrou HFR M4 INOX	0,24 €
Ecrou HFR M5 INOX	0,24 €
Ecrou HFR M6 INOX	0,24 €
Ecrou HFR M8 INOX	0,24 €
Ecrou HFR M10 INOX	0,30 €
Rondelle M3 INOX	0,12 €
Rondelle M4 INOX	0,12 €
Rondelle M5 INOX	0,12 €
Rondelle M6 INOX	0,12 €
Rondelle W5 INOX	0,12 €
Rondelle W6 INOX	0,12 €
Rondelle M10 INOX	0,24 €
Rondelle Z12 INOX	0,28 €
Goupille élastique 4 mm x 14	0,36 €